

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 07 Juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCAION : 1 ^{er} Juillet 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, RULLIAT Christian, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CAFFIER Fabien, L'HOPITAL Guy, BELTRAN Yves, BLUM Virginie, DURAND Pierre.

Etaient absents : AIGLON Olivier (pouvoir à CAFFIER Fabien), DAVIRON RADIX Jocelyne, GLEREAN Thibault (pouvoir à BARNOUD Frédérique), CHABRAN Fanny

Secrétaire de séance : BLUM Virginie

D/2022-067

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention tripartite de formation professionnelle BAFD entre la Commune, M. Nathaniel HEBRARD et la MJC de BUSSIÈRES

Madame la Maire expose que M. Nathaniel HEBRARD, adjoint d'animation auprès du service périscolaire/espace jeunes doit, poursuit sa démarche de professionnalisation, en vue de valider son positionnement en tant que directeur adjoint de la structure. A ce titre, il va effectuer son stage pratique BAFD.

Une mission lui est proposée par la MJC de Bussièrès, organisatrice de séjours jeunes, durant la période du 18/07 AU 29/07/2022, en qualité de directeur du centre de jeunes âgés de 12 à 17 ans, à la Maison des Jeunes et de la Culture de BUSSIÈRES.

En contrepartie des missions effectuées dans le cadre de ce stage par cet agent communal, il a été convenu que l'organisme d'accueil versera à la commune la somme de 950 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention tripartite à intervenir avec la MJC de BUSSIÈRES et M. HEBRARD Nathaniel, dans le cadre du stage pratique BAFD de ce dernier, organisé par la MJC, du 18 au 29 juillet 2022 inclus (en annexe)

DIT que la recette de 950 €, en résultant sera encaissée au compte 7788, « produits exceptionnels » du budget de l'exercice en cours,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

Publication ou notification du :

Affichage du compte-rendu le :

19 JUL. 2022
19 JUL. 2022
19 JUL. 2022

